

Décret n° 2024-401 du 28 juin 2024, portant modification du décret gouvernemental n° 2019-373 du 17 avril 2019, relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, des parcelles de terre sises à la délégation de Msaken gouvernorat de Sousse nécessaires à la réalisation du projet de construction d'un échangeur liant l'autoroute Tunis - Msaken et l'autoroute Msaken - Sfax.

Le Président de la République,
Vu la Constitution,
Vu la loi n° 2016-53 du 11 juillet 2016, relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, telle que modifiée et complétée par le décret-loi n° 2022-65 du 19 octobre 2022,
Vu le décret gouvernemental n° 2019-373 du 17 avril 2019, relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, des parcelles de terre sises à la délégation de Msaken gouvernorat de Sousse nécessaires à la réalisation du projet de construction d'un échangeur liant l'autoroute Tunis –Msaken et l'autoroute Msaken -Sfax,
Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,
Vu le décret n° 2023-268 du 17 mars 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,
Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,
Vu l'avis du Tribunal administratif.
Prend le décret dont la teneur suit:
Article premier - Sont modifiées les indications relatives au décret gouvernemental n° 2019-373 du 17 avril 2019, relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, des parcelles de terre sises à la délégation de Msaken gouvernorat de Sousse nécessaires à la réalisation du projet de construction d'un échangeur liant l'autoroute Tunis –Msaken et l'autoroute Msaken -Sfax et ce en ce qui concerne la parcelle n° 07 telle qu'indiquée au tableau ci-après:

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	Situation foncière	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
1.	07 conforme à la parcelle n° 07 du plan du titre foncier n°167991 Sousse	Immatriculé	16a30ca	05a43ca	Nouri ben Belgacem ben Ahmed Khmaja

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.
Tunis, le 28 juin 2024.

Le Président de la République
Kaïs Saïed

"Ce numéro du Journal officiel de la République tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 1^{er} juillet 2024"